

CFPPA Jules Rieffel

CAPa Jardinier Paysagiste Niveau V

OBJECTIF GENERAL

L'ouvrier du paysage aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages,...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au terme de sa formation, le stagiaire devra être capable de :

Organiser son travail :

- participer à la préparation des chantiers
- organiser ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas
- assurer le repliement de chantier

Réaliser des travaux d'aménagement sous la supervision d'un chef d'équipe :

- réaliser les travaux d'infrastructure d'un espace en suivant le plan d'exécution
- réaliser des travaux de plantation de végétaux
- réaliser des travaux de semis et d'engazonnement

Réaliser des travaux d'entretien sous la supervision d'un chef d'équipe :

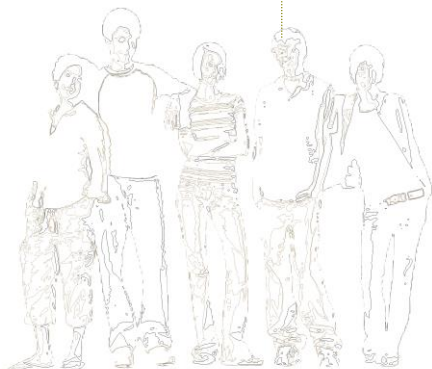
- entretenir les espaces paysagers et naturels
- assurer l'entretien et la maintenance des installations et infrastructures
- réaliser des travaux d'entretien d'espaces naturels (sentiers, chemins de randonnées, rivières, berges et plan d'eau,...)

Entretien du matériel et des équipements.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité

Rendre compte de ses activités

Participer aux activités de la vie professionnelle et sociale



CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir plus de 18 ans

Donner satisfaction à l'entretien de motivation et aux tests de connaissances, préalables à l'entrée en formation.

Les demandes d'inscription sont à envoyer au CFPPA Jules RIEFFEL. Une prescription par un opérateur sera exigée (cf. Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi, Unité Emploi).

Les stagiaires peuvent bénéficier d'une rémunération au titre de la Formation Professionnelle (ARE, Conseil Régional via l'ASP).

La formation est financée par le Conseil Régional des Pays de la Loire et par la Communauté Européenne pour les demandeurs d'emploi.

Pour les salariés, accès possible dans le cadre du dispositif de Congé Individuel de Formation (CIF), après validation par les Fonds Formation compétents (ex : FONGECIF, FAFSEA...).

CONTENU DE LA FORMATION

835 heures de formation de septembre à mai au centre de formation.

La formation est organisée en Unités Capitalisables, chaque unité représentant une capacité à acquérir, rattrapable durant 5 ans.

10 semaines de stage en entreprise durant la formation.

MODULES
UCG 1 Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
UCG 2 Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
UCG 3 Interagir avec son environnement social
UCP 1 Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysagers
UCP 2 Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
UCP 3 Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements
UCARE Jardin vivrier
Module SST
TOTAL 835 heures en Centre de formation

